

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 6 mars.

Messieurs les radicaux de Levallois-Perret sont évidemment de petits saints. On les a méconnus en les croyant capables de conspirer contre l'ordre établi. Est-ce leur faute si les patriotes de M. Deroulade n'aiment point la couleur rouge ? Les libres-penseurs de Levallois-Perret, eux, aiment le rouge, et ce qu'ils étalaient au cimetière n'était pas un drapeau mais une bannière ! Moyennant cette distinction subtile, le digne maire de Levallois et ses complices se croient en règle, et ils demandent avec impudence la révocation du capitaine Tharaud - Mainvielle au ministre de la guerre. Si notre gouvernement était capable de la moindre énergie, il révoquerait sans hésiter le fonctionnaire municipal de Levallois-Perret. En tout cas, il faut espérer que le général Lewal est incapable d'obéir aux sommations de la clique libre-penseuse de Levallois-Perret et de sévir contre un officier qui n'a pas voulu marcher avec ses bambins à l'ombre du drapeau rouge.

Il est, du reste, un symptôme qui permet à tout le monde de se faire une juste idée de la sincérité des arguments du citoyen Trébois et de ses complices. Ce symptôme est l'attitude de la presse intransigente qui, en chœur, s'est empressée d'épouser la cause du drapeau rouge outragé à Levallois.

Je vous disais naguère que la majorité de la Chambre semblait ralliée à l'idée de fuir un nouveau conflit avec le Sénat au sujet des crédits rétablis par les sénateurs dans le budget. Messieurs les membres de la commission du budget n'ont pu se résigner à cette capitulation. Le citoyen Roche en tête, ils exigent qu'une fois de plus on signifiât au Sénat l'insuffisance de ses prétentions financières. Ils consentent cependant, et c'est bien heureux, à examiner pour une deuxième fois le budget qu'on leur renvoie. Ils daigneront même accepter deux des modifications proposées par les Pères Conscrits, mais que les Pères Conscrits n'y reviennent pas, sinon...

Ce qu'il y a de plus triste, c'est l'attitude du gouvernement dans ce conflit pour rire entre le Sénat et la Chambre. Il lui suffirait d'un peu de fermeté et d'honnêteté pour forcer sa majorité à abandonner cette guerre déloyale déclarée au budget des cultes et à respecter le Concordat ; mais notre gouvernement ne se prononce pas, ou du moins se prononce si peu que sa majorité ne croit pas lui déplaire en rognant le plus possible les ressources du clergé. En somme, c'est autant de gagné pour les coffres de la République, et M. Tirard se frotte les mains.

Le parquait, qui s'y est pris si tard, semble vouloir continuer la campagne qu'il a entamée contre les publications immorales. Dans le moment on poursuit les *Béatitudes* d'un Belge, publiés à Bruxelles et *Les deux amies*, un roman d'un pornographe, encore une des gloires de *Figaro*. Vous

pensez bien que je me suis gardé de faire connaissance avec ses ordures littéraires. D'après ce qu'en disent des journaux d'ailleurs partisans de "morale libre" *Les deux amies* sont un livre particulièrement ignoble. La chose n'a rien d'étonnant pour celui qui se rappelle qu'avant de passer au *Figaro*, l'auteur—de son vrai nom le baron Toussaint—avait fait la joie des lecteurs du peu honnête *Gil Blas* par ses histoires malpropres. Il va avoir une petite condamnation en correctionnelle et recommencera sans doute. A quoi donc servent les assises, qu'on n'y fait point comparaître ces ignobles détraqueurs de consciences, ces vils corrupteurs de l'honnêteté publique ?

Je vous annonce la mort du *Petit XIXe Siècle* que la mort de M. About, son fondateur, et l'indifférence du public ont tué. Il est remplacé par le *Gagne-Petit*, journal à un sou qui vient de paraître sous la direction d'un ex-collaborateur de M. About. Quant *Grand XIXe Siècle* qui ne bat que d'une aile depuis quelque temps, il est remis à flot par la constitution d'un nouveau capital et d'une nouvelle administration. La question de rédaction est réservée et on se demande s'il gardera M. Sarcely.

CONFERENCES

DU

R. P. MONSABRÉ

A NOTRE-DAME DE PARIS

CAREME 1885

DEUXIEME CONFERENCE

LA CONFESSION—SA NECESSITE

(Suite)

II

La volonté de Dieu est manifeste. Il n'y a pas à répliquer aux arguments si vifs et si pressants dont l'Eglise se sert pour établir son droit sur la conscience humaine. Cette affirmation, dont l'incrédulité moderne fait un si piteux étalage : "La confession est une invention des hommes d'Eglise avides de surprendre les secrets des familles, et d'exercer sur le foyer domestique une tyrannique domination", devient triste et ridicule pour quiconque se donne la peine d'étudier l'histoire des institutions catholiques. Comment se fait-il donc, Messieurs, que la plupart des chrétiens reculent devant l'obligation qui leur est imposée, et se condamnent à traîner jusqu'à la mort, et quelquefois, hélas ! jusqu'aux portes de l'éternité, le fardeau de leurs péchés ? Est-ce oubli, indifférence ou fausse honte ? Pas toujours. L'homme est fertile en inventions, quand il s'agit d'excuser sa désobéissance aux préceptes divins. Il y a, dit-on, des raisons majeures qui expliquent, justifient même l'absence de tout homme qui se respecte. —Quelles raisons ? —J'en connais de deux sortes : celles que l'on dit et celles que l'on ne dit pas. Vous

allez les connaître vous-mêmes, Messieurs, et les juger.

La première raison que l'on dit, c'est qu'il est impossible que Dieu veuille faire violence à la nature humaine et contraindre ses plus légitimes instincts. Or, l'inviolabilité de la conscience, la propriété unique des secrets de son esprit et de son cœur, la possession entière et exclusive de sa propre intimité, le droit de n'être méprisable que devant soi si l'on s'est rendu méprisable, est-ce que tout cela ne tiene pas aux racines mêmes de la nature ? Est-ce que tout cela n'est pas protégé par le plus légitime des instincts ? Donc, la confession, qui nous arrache à nous-mêmes, nous oblige à nous trahir, à nous livrer tout entiers, la confession nous viole, nous dépouille, nous tourmente. C'est une institution inhumaine, contre nature, et les protestants l'ont bien appelée "le bourreau des consciences : *Confessionis animarum*."

Permettez-moi, Messieurs, d'invoquer d'abord, contre cette objection, le témoignage d'un homme illustre : "Il n'y a pas de dogme catholique, dit le comte Joseph de Maistre, qui n'ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine, qui ne soit appuyé sur quelque sentiment inné comme notre propre existence, et, par conséquent, sur quelque tradition universelle et aussi ancienne que l'homme... C'est ce qui se fait voir surtout dans le dogme de la confession et de la pénitence." En effet, Jésus-Christ, l'auteur des institutions catholiques, connaît mieux que quiconque la nature qu'il est venu réparer. Il l'a remuée jusqu'en ses plus intimes profondeurs, non pour la tourmenter, encore moins pour la détruire, mais pour la satisfaire dans ses saintes exigences et la rendre capable de supporter l'édifice de la grâce. S'y avait quelque chose dans son œuvre qui nous parût en opposition avec les lois inviolables de la nature, nous devrions y reconnaître un mystère et non pas une monstruosité. Mais, dans la question qui nous occupe, les apparences sont pour nous.

A part quelques sournoises exceptions, le cœur humain tend à se pencher vers un autre cœur pour s'étendre, comme un vase trop rempli, ses joies, ses amours, ses saintes émotions et, surtout, ses appréhensions, ses craintes, ses tristesses, ses chagrins, ses hontes, ses tortures. S'il en était autrement, l'amitié n'aurait pas de nom ici-bas. L'épanchement en est la racine aussi bien que la plus consolante manifestation. Or, Messieurs, de tous les secrets que nous portons dans le vase trop fragile de notre cœur, aucun ne nous fatigue comme le secret du péché et des peines qu'il enfante. Nuit et jour, en face de notre opprobre, nous en sommes accablés jusqu'au découragement, jusqu'à désespérer de nos propres forces. Il faut étouffer, si l'on veut vivre encore, l'honnêteté de ses bons instincts, le saint amour du bien, et chercher l'oubli dans l'ivresse continue de l'iniquité. Encore la

conscience a-t-elle des retours. Elle s'éveille à l'improviste, et l'heure solennelle du remords sonne sur notre triste existence. Se voir et se mépriser, haïr en soi le plus cher de sa vie, se sentir l'auteur des peines que l'on endure, entendre dire à ceux qui les voient du dehors : Quelle chose étrange de souffrir ainsi.

Ne pouvoir étouffer cette voix maudite qui accuse d'ignorance et de mensonge ceux qui, séduits par les apparences de notre vie, nous aimant et nous estimant encore ; y a-t-il quelque part un plus grand supplice ? Non ! le cadavre lié, jadis par des tyrans à un corps plein de vie ne le tourmentait pas plus de ses effroyables baisers que ne tourmente une âme honnête encore l'horrible attouchement du péché. C'est assez pour amasser dans un cœur une douleur sans nom, dont chaque goutte devient un torrent, et que font éclater tout à coup d'épouvantables aveux, capables de compromettre et de briser des existences chéries. Au lieu de comprimer de pareilles douleurs, donnez-leur une issue secrète. Ouvrez, quelque part, un cœur qui reçoit les confidences du pêcheur fatigué de porter tout seul le fardeau de ses fautes, tout à coup il se fait comme un mystérieux échange, je dis plus : une mystérieuse atténuation. Le mal nous quitte, et passe, des profondeurs de notre conscience, dans des abîmes qui le dérobent à nos yeux. Ce cadavre lié à notre âme, nous l'avons jeté dans un tombeau d'où il ne sortira plus que pour nous tourmenter. Nos soucis, nos alarmes, nos terreurs, passés aux flammes d'une parole amie, ont été purifiés. Il ne nous reste qu'un regret tranquille, qui nous laisse toutes nos forces pour le bien et ne nous empêche plus d'espérer un meilleur avenir. Oh ! ne dites pas que la confession est inhumaine, est contre nature, puisque toute nature honnête encore dans ses instincts la recherche spontanément.

Aussi, avant de passer à l'institution chrétienne, était-elle partout connue, prêchée, pratiquée. — Plus l'homme qui a commis un péché s'en confesse véritablement et volontairement, disait un législateur chinois, plus il se débarrasse de ce péché comme un serpent de sa vieille peau. Si quelqu'un a commis une injustice, dit Socrate, par la plume de Platon, qu'il l'accuse lui-même, de peur que la maladie de l'injustice, venant à séjourner dans son âme, n'y engendre une corruption secrète qui devienne incurable. Selon Sénèque, "confesser ses vices, c'est un signe de la santé de notre âme." Les mystères païens s'ouvraient souvent par des accusations discrètes, faites à l'oreille des prêtres. Nos missionnaires ont rencontré cette pratique dans des lieux que n'avait jamais éclairés la lumière de l'Evangile. "J'ai appris des sauvages, dit l'un d'eux, que, dans certaines circonstances, ils se réunissent pour jeûner et offrir des sacrifices aux divinités des rivières, des bois et de l'air. Si l'un d'eux est frappé par quelque accident, il va aussitôt trouver le magicien, lui fait la confession de toutes ses fautes et lui

demande une pénitence. Cette confession est toujours faite à haute voix, et la pénitence, quelque rigoureuse qu'elle soit, est ponctuellement accomplie." Enfin, la loi judaïque, fondement et préparation de la loi chrétienne, n'avait pas oublié d'offrir à ses transgresseurs ce moyen naturel d'expiation et de réhabilitation. Non seulement le pêcheur était invité à se confesser, mais, sans ouvrir la bouche, il pouvait accuser toutes ses fautes. (A suivre)

CORRESPONDANCE D'ONTARIO

Sandwich, le 29 mars 1885.

NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

La paix chez une nation est le résultat de l'application des lois admises et de l'égalité des citoyens devant ces lois. La révolution, au contraire, est le résultat d'une application arbitraire des lois au gré d'un pouvoir abusif ou de toute omnipotence, se jouant des droits légitimes de chacun pour flatter une certaine classe et en écraser une autre. Cet abus, depuis l'origine du monde, a été la cause de tous les bouleversements par lesquels a passé la société humaine jusqu'à nos jours ; et si à certaine époque, il y a eu du calme chez les différentes nations de la terre, on est bien forcé de reconnaître que c'est lorsque la justice a présidé aux affaires publiques, et que les droits de chaque citoyen ont été reconnus, sans tenir compte des caprices du fort contre le faible, du grand contre le dernier des sujets.

Et par contre, si l'on veut rechercher les causes des révolutions sociales, on les trouve toujours dans les abus qui exaspèrent les classes d'une société les unes contre les autres. Par exemple le spectacle que donnent les repus aux affamés, les oppresseurs aux opprimés ; les lois divines et humaines injustement transgressées par ceux qui sont impitoyables pour leurs subalternes ou leurs inférieurs.

Ces réflexions tout à fait élémentaires que nous nous permettons de soumettre à nos lecteurs, nous les présentons dans les enseignements du bon sens commun et dans le domaine de faits accomplis que les plus fins esprits auraient grande difficulté à révoquer en doute.

Par cet exposé, nous avons voulu apprendre à ceux qui nous lisent, que quand il s'agit de parler de révolution, il ne faut point trop légèrement traiter un tel sujet et mettre plus de prudence dans l'application du mot. Si en toutes choses la doctrine de l'Eglise veut un *distingo*, c'est bien le cas ici d'appliquer la sagesse de ce principe. Nous demandons que l'on distingue les effets de la cause des troubles sociaux et que l'on ne prenne point les uns pour les autres.

Quand les Canadiens-français réclament leurs droits, le faisant en forme respectueuse, nous pensons qu'ils vont directement contre la révolution qui serait inévitable au cas où leurs vœux légitimes continueraient à être méconnus et repoussés. Nous ne craignons point de traiter

d'utopistes ceux qui peuvent se flatter que les Canadiens-français renonceraient à leur langue ; cette apostasie est indigne d'un peuple si catholique, d'un peuple dont les traditions ne se sont jamais démenties, aux jours des persécutions, des plus grands malheurs, comme aux jours de la plus parfaite liberté.

Qu'il se trouve de nos voisins qui, dans leur orgueil national, se flattent de nous entraîner dans l'apostasie, en nous caressant, nous l'admettons ; mais ce qui nous fait gémir profondément, c'est que nous trouvions chez ceux qui ont le droit de nous soutenir ouvertement, et parmi les nôtres, des personnages affectant une indifférence déloyale, à chaque aspiration légitime de la nation canadienne-française, nation dont le caractère n'a rien perdu de celui qu'elle a apporté de la mère-patrie, de la fille aînée de l'Eglise, de la France dont nous parlerons un peu dans une prochaine correspondance, afin de garder nos lecteurs d'un certain préjugé qui semble prendre ici pour indiquer le pays contre les nouveaux venus. Là aussi, nous voulons réclamer le bénéfice du *distingo*, et nous n'aurons pas de peine, croyons-nous, à montrer à nos lecteurs que la France n'est point la révolution, en la distinguant du gouvernement sous lequel elle gémit, contre lequel tout ce qui est chrétien et honnête proteste dans les limites légales, mais qui est regardé par chacun comme l'accomplissement des desseins impénétrables de la Providence, qui saura bien un jour donner le triomphe à la cause des justes encore bien nombreux dans ce pays, quoiqu'en puissent dire ceux qui osent la traiter de foyer révolutionnaire.

ARBORICULTURE.—Le moment de la taille des arbres fruitiers est venu, et à cette occasion, nous voulons rappeler à nos lecteurs que pour traiter les arbres qui semblent se mettre difficilement à fruits, il y a deux procédés très recommandables qui sont d'une efficacité certaine.

Le premier consiste à déchausser l'arbre et à couper quelques racines, la plus grosse quelquefois, ou une des moyennes, selon la vigueur de l'arbre. La sève arrive alors dans les branches, moins abondante, les yeux, ou boutons, étant moins nourris, se tourneront à fleurs au lieu de pousser à bourgeons nouveaux. Ainsi ce procédé est des plus simples. On peut obtenir un effet en enlevant, à la base des branches-mères, un anneau d'écorce dont le résultat est aussi d'intercepter la trop grande abondance de la sève qui arrive du tronc aux branches.

La température s'est enfin mise de saison ; le printemps s'annonce définitivement. Plus de neige, plus de froids sensibles. Les travaux des champs vont commencer incessamment. Les blés d'hiver sont partout, dans nos comtés, d'une splendide apparence. Les terres seront très propices pour toutes les semailles de printemps, attendu qu'elles sont restées constamment gelées dès les

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

1er Avril 1885.—No 44

LE CRIME DE CAIN

(Suite.)

Il est des heures où le cœur de l'homme fait son testament de tendresse, où il se sépare avec déchirement de tout ce qu'il aime pour se trouver seul en face d'un devoir impérieux. Il évoque alors les souvenirs du passé, il groupe dans sa mémoire les jours heureux enfuis depuis longtemps ; il appelle à lui les figures chères, à jamais disparues. Il lui semble entendre les voix aimées qui jamais plus ne résonneront à ses oreilles. Comme s'il avait soif d'augmenter la somme de ses douleurs, il double l'épreuve présente du fardeau des anciennes douleurs. Près de l'image de sa mère, Rolland vit bientôt apparaître une autre figure : il la connaissait, il l'aimait, il vivait avec elle dans un monde à part. Cœlia vêtue de blanc, le visage baigné de pleurs, se tenait à ses côtés. Elle semblait lui reprocher de l'avoir méconnue ou plutôt de ne pas l'avoir soutenue dans la vie nouvelle, qu'une parole de lui avait frayée. Qu'é-

taille devenue ? Avait-il fait pour cette jeune âme tout ce qu'un frère, un chrétien, devait accomplir ? Devait-il refouler dans le cœur de Cœlia la tendresse inavouée qui faisait toute sa force ? Ne l'avait-il point réduite au désespoir ? On avait raconté devant Rolland d'Ivrée la fuite inexplicable de mademoiselle Bellefleur, la malignité s'emparant du fait matériel l'avait entouré de romanesques détails. Au lieu de se borner à voir dans la conduite de cette jeune fille un acte de rébellion on avait dénaturé la révolte de Cœlia en l'attribuant à quelque indigne motif. Rolland, qui se souvenait de la docilité de Cœlia à suivre ses conseils, de ses efforts pour devenir charitable, humble et douce, se reprochait de n'avoir pas soutenu cette enfant. Il ne pouvait nier que Cœlia eût donné le premier éveil à son cœur. Il avait vu au plus profond de l'âme de la jeune fille, et se détournant d'elle, sans souci de ses regrets naifs, de sa douleur profonde, il s'était éloigné. La faute de Cœlia retombait-elle pas un peu sur lui ? Ne lui avait-elle pas un jour confié le soin de diriger sa vie ? Il avait eu peur de lui-même. Il s'était montré faible lâche. Son cœur parlant trop haut, il avait mieux aimé cesser de rêver, de lutter, de souffrir, que de remplir une tâche que Dieu même semblait lui avoir confiée.

A cette heure il plaignait Cœlia, il

s'accusait plus qu'il ne l'accusait elle-même. Il lui semblait qu'il la quittait pour jamais et une larme brûlante monta à ses yeux. Rolland entra tard, il se sentait brisé. En passant devant la chambre de sa mère, il vit jouer un faible rayon sous la porte : madame d'Ivrée ne dormait pas. Elle aussi se demandait avec terreur quel sacrifice le Seigneur allait exiger d'elle.

Cependant, quand au matin Rolland vint s'informer des nouvelles de sa mère, il avait le visage calme, la voix assurée, et de son côté la comtesse semblait pleine d'abandon et de confiance.

Madame d'Ivrée prit le bras de son fils, et tous deux se rendirent dans les jardins. On eût dit un immense bouquet. Les fraîcheurs de la nuit doublaient les parfums des corbeilles, la verdure des arbres gardait une teinte jeune et douce. De loin le lac étincelait comme une nappe d'or, et à droite perdue à demi sous des voiles de vapeurs les dents aiguës des pics se dessinaient par intervalles. Tout à coup, en traversant une longue tonnelle disposée sur une terrasse d'où le regard embrassait à la fois Chillon, Montreux, Morges et Lausanne, la comtesse poussa un cri de joie. Sur un banc, à deux pas, elle venait de reconnaître une de ses anciennes amies qu'elle croyait alors au fond de sa terre de Morvan.

—Vous ici ! dit madame d'Ivrée

en prenant place près de la baronne de Roybert.

—Mais par quel hasard vous y trouvez-vous vous-même ?

—Oh ! moi, j'obéis à mon fils. Il a choisi Evian pour ma résidence d'été, et j'y suis depuis hier.

—Y restera-t-il tout le temps de votre séjour ?

—Ne touchons pas à une blessure... répliqua vivement madame d'Ivrée mais vous, chère amie, vous êtes seule ?

—Pas absolument ; j'ai pour compagnie une jeune fille charmante.

—De votre famille ?

—Non pas ! c'est une histoire mystérieuse comme un roman de surprises... J'ai vu grandir et j'aime comme mon enfant Léonie des Garcins, une mignonne petite femme qui adore son mari et ses enfants et vit à Paris comme nous vivions jadis dans nos provinces, pour Dieu, les nôtres et les malheureux. Un matin cette chère enfant tombe dans mes bras tout émue, et me dit presque en pleurant : "Marraine, il s'agit de rendre un grand service. As-tu besoin d'argent ?—Ei ! vous me prenez pour une parisienne.—Faut-il protéger quelqu'un ?—Justement. Il faut accueillir, aimer et garder chez vous une de mes amies, une sœur de pensionnat, une bonne créature qui a la tête un peu vive, mais le cœur excellent. Elle vient de faire une folie... rassurez-vous une folie qui

n'a rien de déshonorant, sans cela je ne vous la recommanderais pas... Elle s'avise de vouloir vivre de son travail, de ne rien devoir à personne je m'effraie d'une telle résolution, des dangers qu'elle présente, des interprétations auxquelles elle peut donner lieu. La réputation de mon amie ne doit pas être entachée. Je viens vous dire : prenez-la chez vous en qualité de lectrice, de compagne ; vous accomplirez une action méritoire dont vous ne tarderez pas à être récompensée..."

—Mais, dis-je à ma filleule, je ne suis pas assez riche pour avoir une demoiselle de compagnie.—Ah ! celle-ci ne sera pas exigeante. Vos conditions seront les siennes, permettez-moi seulement de vous la présenter... —Eh bien ! répliquai-je, amène-la moi tantôt.—C'est bien tard... elle est en bas, dans la voiture.—Petite rusée, m'écriai-je, qu'elle monte, alors !—Madame des Garcins descendit en courant et revint une minute après tenant par la main une jeune fille de vingt ans d'une physionomie charmante. Elle semblait si fort intimidée que je la rassurai de mon mieux ; mes paroles la touchèrent, elle porta ma main à ses lèvres, et je sentis une larme chaude. Alors j'attirai cette enfant dans mes bras par un mouvement instinctif, et l'adoption fut scellée. Huit jours plus tard nous partions pour Evian.

—Et vous n'avez pas eu lieu de

regretter votre bonne action ?

—La regretter ? Mais ma petite Léonie m'a fait un inappréciable cadeau ; je ne m'acquitterai jamais envers elle.

—Vraiment ! s'écria Rolland, c'est de l'enthousiasme.

—Je ne m'en défends pas ! Cette charmante fille est bien faite pour l'inspirer. Elle a de l'esprit pour dix, et une inaltérable bonté ! Elle dessine à merveille, elle m'a fait aimer le piano ! Elle lit avec une rare perfection et j'abuse un peu de ce talent enfin, elle m'aime !

—Alors cette jeune fille est de bonne maison ? dit la comtesse.

—Je le crois de confiance, sur l'affirmation de Léonie. Son éducation me semble avoir été négligée sur un seul point... Et de ce côté-là c'est moi qui enseigne... quelle docile écolière ! quelle âme droite ! quel esprit vif et logique tout ensemble. Les aperçus de cette enfant me surprennent toujours ; elle arrive facilement à l'éloquence. Elle s'assimile les idées avec une facilité merveilleuse, et pour les expliquer, pour les discuter, pour se les rendre à elle-même plus claires, plus lumineuses, elle trouve une forme sans pareille... Figurez-vous que cette enfant douée de tous les talents imaginables et de toutes vertus était une athée...

(A suivre)

premiers jours de l'hiver, et sous une couche bienfaisante de neige.

Observation à nos abonnés d'Ontario et autres. Un certain nombre de nos abonnés se tiennent en arrière pour le paiement de leur dû à l'administration du journal. Nous n'aimons point à faire des réclamations personnelles, sachant que le journal n'a été imposé à personne, et que ceux qui le reçoivent ont la conscience de s'acquitter d'une dette loyalement contractée.

Nous espérons que tous ceux qui peuvent être en retard vont, dans la quinzaine, adresser leur dû jusqu'à cette époque, soit à nous, correspondant, soit à M. Brousseau, à Québec, au choix et à la plus grande facilité des abonnés.

HTE GIRARDOT.

SOMMAIRE

France.
Conférences du R. P. Moysse.
Correspondance d'Ontario.
Feuilleton.—Le crime de Cain.
Louis Riel.
Petite gazette.
Parlement fédéral.
Législature locale.
L'insurrection au Nord-Ouest.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

A vendre.—L. Prémont.
Bassin de carénage.—F. H. Ennis.
Changement de domicile.—Dr A. Marois.
Semaine Sainte notée.—J. A. Langlais.
L'huile astrale de Pratt.—C. Peterley.

CANADA

QUEBEC, 1er AVRIL 1885

Amendements à la loi sur les Asiles d'aliénés

On parle beaucoup, par le temps qui court, d'une nouvelle législation sur les asiles d'aliénés. Nous espérons que cette législation sera conforme à l'équité et n'introduira dans nos statuts, sur ce sujet, que des changements vraiment désirables.

En attendant que l'on connaisse quelle sera la nature et la portée de la législation nouvelle, nous croyons devoir suggérer à nos députés certains amendements qui nous paraissent tout-à-fait urgents.

La clause 1ère de la section 12 de l'acte 47 Vict. 1884 décrète que les propriétaires d'asiles ne pourront recevoir de patients que sur une demande d'admission contenant les noms, la profession, l'âge et le domicile tant de la personne qui l'a faite que de celle dont le placement est réclamé etc. L'acte n'est suivi d'aucune formule pour la demande d'admission, tandis qu'il est accompagné de formules pour tous les autres actes jugés nécessaires. Il y a là une lacune qu'il serait utile de combler.

La clause 3 de la même section 12 exige un certificat signé par le curé, le vicaire, le ministre du culte, ou un juge de paix, et par le maire du lieu où le malade a son domicile. Or il arrive très souvent que le maire refuse de signer ce certificat, parce qu'il craint de se faire tort auprès des contribuables, en aidant à l'internement d'un patient dont les frais d'entretien et de traitement retombent, pour moitié, sur la municipalité. Le résultat est que le malade n'est pas interné et que sa folie devient fréquemment chronique, parce qu'on laisse passer l'époque de la guérison. Il serait bien facile d'introduire une disposition par laquelle le refus du maire pourrait être constaté par deux témoins respectables, et l'internement décrété malgré ce refus dûment constaté.

La section 35 décrète que les frais d'entretien, de traitement etc, de l'aliéné, seront payés moitié par le gouvernement, et moitié par la municipalité de cité, de village ou de paroisse où le patient a eu son dernier domicile. Maintenant, on a constaté que les paroisses pauvres sont celles qui envoient le plus d'aliénés aux asiles, tandis qu'elles sont tout à fait incapables de payer leur part des frais. Ne serait-il pas plus humain et plus raisonnable de

décréter que la moitié des frais d'entretien etc., sera à la charge de la municipalité de comté au lieu de la municipalité de paroisse ?

Par la section 40 il est loisible à la municipalité de se rembourser de ces frais par voie d'action et d'exécution contre la famille du patient. La municipalité, dans bien des cas, poursuit sans miséricorde la famille, qui souvent est trop pauvre pour s'acquitter de cette dette. Il y a des familles qui ont été jetées dans le chemin par suite de cette section. Est-il juste d'exiger d'une famille le paiement de la pension d'un de ses membres et de la taxer ensuite pour sa part dans le paiement de la pension des autres aliénés de la paroisse ou du comté ?

Voilà quelques-uns des amendements que nous croyons désirables. Nous attirons l'attention du gouvernement et des députés sur ces points particuliers.

Louis Riel

Le *Globe* de St-Paul a publié le compte-rendu d'une conversation qu'un de ses reporters a eu avec un marchand de cette ville qui s'est trouvé en relations avec Riel depuis quelques années.

Voici comment s'exprime notre confrère américain :

" M. Hubbell réside maintenant à Saint-Paul, mais il fut autrefois le chef de la maison Hubbell, Broadwater et Cie, connue dans le Nord-Ouest et spécialement dans le Montana par le grand commerce de fourrures qu'elle a fait.

" C'est vers 1880, continue M. Hubbell, que Riel vint à Miles City, où il essaya d'établir un commerce de peaux de bœuf et de pécari avec les Métis qui avaient traversé la frontière, commerce dont il eût été lui-même l'intermédiaire. Je le présentai au général Miles en vue de faire acheter par lui leur pécari pour l'usage des Cheyennes ou de celles des bandes de Sitting Bull qui venaient alors faire leur soumission au gouvernement.

" Riel est à peu près de la taille du capitaine Bresette, de notre corps de police, mais moins solidement bâti. Il est intelligent et assez instruit. On le prendrait pour un prêtre missionnaire. Il exerce une grande influence sur les Métis, qu'il peut mener à sa guise.

" Après ses aventures à Manitoba, il se rendit au Montana, et devint citoyen des Etats-Unis. Beaucoup de Métis traversèrent la frontière et se joignirent à lui, résolu à partager sa fortune, bonne ou mauvaise, selon les événements, et je crois qu'un grand nombre de ces nomades doivent prendre part au mouvement actuel sous sa conduite. Les sauvages même ont pour lui une sorte de vénération et le suivraient dans les entreprises les plus désespérées.

" Je ne crois pas qu'il répande le sang, à moins que ce soit dans un cas de défense personnelle. Il est plutôt diplomate que guerrier. Je me figure que sa politique consistera à prendre tous les postes de la frontière, à s'emparer des approvisionnements qui s'y trouvent et à transporter ces approvisionnements dans les montagnes ou dans les parties reculées de la région de la baie d'Hudson, à moins qu'il ne revienne dans le Montana et ne réclame la protection du gouvernement comme citoyen des Etats-Unis."

PETITE GAZETTE

La tenue et l'attitude des volontaires du 9ème sont dignes d'éloges. Nos jeunes gens montrent vraiment un vif sentiment du devoir que leur imposent les circonstances. Nous croyons que notre bataillon canadien québécois pourra entrer avantageusement en comparaison avec n'importe quel autre.

Un bon nombre de jeunes gens, volontaires du 9ème bataillon, qui partira peut-être cette nuit pour le Nord-Ouest, ont communiqué ce matin, dans les diverses églises de cette ville.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 31 mars.

La Chambre se forme en comité et adopte les résolutions suivantes proposées par l'honorable M. Costigan :

Résolu.—Qu'il est expédient d'amender de nouveau les actes concernant les Poids et Mesures en prescrivant que le baril ne sera plus une mesure de capacité telle qu'établie en vertu de la seizième clause de " l'Acte des Poids et Mesures, de 1879 ; " en définissant de nouveau les poids qui seront censés équivaloir à un boisseau ; et en établissant la capacité des barils dont on se servira pour l'emballage et la mise en vente des pommes, et en modifiant les dispositions des dits actes relativement aux marchandises emballées dans des boîtes hermétiquement scellées.

Résolu.—Qu'il est expédient de modifier de nouveau les actes relatifs à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz, en décrétant que le gaz pourra être inspecté sans qu'avis en soit donné au fabricant ; en établissant de nouvelles dispositions au sujet de la présence de l'hydrogène sulfuré dans le gaz ; et en prescrivant que le nombre des compteurs en usage soit entré dans le registre des consommateurs.

La discussion sur les modifications apportées au tarif occupe le reste de la séance.

LEGISLATURE LOCALE

CONSEIL LÉGISLATIF

31 mars.

Présidence de l'honorable M. Boucher de LaBruère.

Une pétition est déposée sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. ARCHAMBAULT dépose le quatrième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Ross, appuyé par l'honorable M. Starnes, propose qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative informant cette chambre que le conseil législatif a adopté le rapport du comité conjoint des deux chambres pour examiner les rapports de la commission de la refonte et de la codification de nos lois etc. Cette proposition est adoptée.

L'honorable M. STARNES propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé : " Acte amendement l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : " Acte pour constituer en corporation *The Montreal Young Men's Christian Association*. Cette proposition est adoptée.

L'honorable M. BRYSON propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Saint-Gregoire de Nazianze de Buckingham. " Cette proposition est adoptée.

La Chambre s'ajourne à demain

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

31 mars

La séance commence à trois heures.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre, l'état des affaires de l'Union Saint-Joseph, de Saint-Roch.

Aussi, état des affaires de l'Union Saint-Joseph de Lachine, du 1er avril 1884 au 24 mars 1885.

L'honorable M. FLYNN dépose sur le bureau de la chambre :

Réponse à un ordre de la Chambre, du 18 mars 1885 demandant les noms des personnes auxquelles les montants suivants ont été payés par C. L. DeBellefeuille pour l'acquisition de terrain pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

1881 Sept. 9.....	\$15 000
" 19.....	15 000
" Oct. 26.....	12 000
" 28.....	25 000
" Nov. 18.....	16 800

Aussi, rapport du commissaire des chemins de fer, pour la période s'étendant depuis le 1er juillet 1883, à venir au 1er mars, 1885.

L'honorable M. BLANCHET dépose sur le bureau de la Chambre :

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 26 mars, 1885, demandant une liste des élèves qui ont suivi les cours de l'école de navigation de Québec, depuis sa création, et combien ont obtenu des certificats de compétence comme capitaines au long cours comme seconds de marine.

Aussi, réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 12 mars 1885, demandant un rapport indiquant le nombre des ventes de terres (permis d'occupation) en cette province, annulés par le département des terres de la Couronne, depuis la confédération : indiquant le nombre d'annulations chaque année, dans chaque comté, et donnant brièvement la raison de cette annulation.

Et aussi, réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 2 juin, 1884, demandant toutes correspondances ou autres documents, relativement à la disposition du terrain connu sous le nom de l'emplacement des casernes des Jésuites, situé dans la cité de Québec.

M. MARTEL, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité.

L'honorable M. BLANCHET du comité des Bills Privés, présente à

la Chambre le sixième rapport de ce comité.

L'honorable M. BEAUBIEN du comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques, mines, etc., corporations manufacturières, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité :

Il est reçu un message du Conseil Législatif informant l'Assemblée législative qu'il a adopté le rapport du comité conjoint des deux Chambres, chargé d'examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force dans cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification, annonçant, qu'il a choisi l'honorable Louis Olivier Taillon comme son président et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Sur proposition de l'honorable M. Taillon, il est

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs, que cette chambre concourt dans la recommandation contenue dans le rapport du comité conjoint des deux chambres chargé d'examiner les divers rapports de la commission de refonte et de la codification des divers statuts en force en cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification, que le quorum soit réduit à cinq membres.

La Chambre adopte quelques projets de loi en troisième délibération, et la séance est levée à minuit.

L'INSURRECTION AU NORD-OUEST

Les Sauvages. — Nouvelles alarmantes. — Les Batteries A. et B. — Riel et sa troupe. — Récit d'un Métis. — Le Père Lacombe. — Mgr Taché.

Une dépêche de Winnipeg annonce que les nouvelles de Battleford étaient plus rassurantes hier matin. Les sauvages n'ont encore commis aucune déprédation sérieuse. Ils ont passé la nuit en conseil de guerre : leurs demandes ne sont pas très exorbitantes et on dit que le gouvernement les leur accordera. Lundi ils ont pris possession de l'école d'industrie et pillèrent les maisons sur leur route. Ils demandèrent à l'agent des sauvages, M. Ray, de venir s'entendre avec eux, mais il ne rencontra que les chefs et les principaux, et ce sur terrain neutre.

Les Cris et les Stonies des Montagnes de l'Aigle ne prennent pas part au mouvement. Les citoyens ont la confiance qu'ils pourront résister à toute attaque jusqu'à l'arrivée des renforts. Toutes les affaires sont suspendues. Les Sauvages sont encore campés autour des bâtiments de l'agence. On n'a pu s'entendre à la séance du conseil tenue lundi, et les Sauvages se conduisent comme s'ils étaient les maîtres du pays. L'on espère toutefois que l'on en arrivera à une entente satisfaisante.

La nouvelle que les Sauvages de la Montagne de la Lime avaient assassiné leur instructeur, n'est pas encore confirmée. Le général Terry, commandant des troupes américaines dans le Montana, dément la rumeur que les sauvages américains traverseraient la frontière pour se rallier à Riel. L'aile gauche du 40ème régiment est arrivée au fort Qu'Appelle lundi après-midi. Les soldats établissent immédiatement leur camp et l'on considère maintenant la campagne comme ouverte. Les soldats ne s'attendent pas cependant à marcher de l'avant avant quatre ou cinq jours. Les citoyens de Winnipeg sont fous d'excitation et les marchands disent que leurs affaires sont paralysées.

Les bureaux de journaux étaient assiégés lundi par une foule de gens anxieux d'apprendre les nouvelles de la situation dans l'ouest. Toutes sortes de rumeurs sont en circulation. Un grand nombre de personnes ne croient pas à la dépêche de Battleford annonçant que les Sauvages s'étaient soulevés et que les citoyens avec les colons s'étaient réfugiés dans les casernes.

Plus tard, hier, cependant, des dépêches privées confirment ces rumeurs. Poundmaker a toujours donné aux colons et au gouvernement plus ou moins de troubles et l'on pense généralement que ses guerriers seront les premiers à aller prêter main forte aux insurgés.

Cependant une dépêche reçue la nuit dernière par le gouvernement fédéral déclare que la révolte est des plus sérieuses. Avant de proposer l'ajournement de la Chambre Sir Hector Langevin a donné lecture de deux télégrammes venant de Battleford et disant que les Sauvages de l'Assiniboine se sont tous révoltés et qu'ils ont tué deux de leurs agents, les nommés Payne et Aplegarth.

Le chef des Pieds noirs a déclaré qu'il demeurerait fidèle au gouvernement quel que soit le résultat des événements.

On n'a pas encore reçu d'autres nouvelles de Prince-Albert.

Les batteries " A " et " B " sont attendues à Winnipeg samedi pro-

chain. Elles étaient au lac au Chien lundi soir, soit à une distance de 300 milles à l'est de Port-Arthur.

Le métis nommé Baptiste Buoyie qui arrive justement de fort Carleton, rapporte qu'il a été emprisonné par Riel parce qu'il refusait de se joindre à lui. Il est parvenu cependant à s'échapper. Buoyie dit que Riel a avec lui 1000 hommes bien armés et dont un grand nombre sont des indiens. Lorsque le colonel Irvine et le major Crozier ont évacué Carleton, Riel les suivit et Buoyie pense qu'il y a eu un nouvel engagement. Il rapporte encore qu'un grand nombre d'indiens s'unissent aux insurgés.

Le colonel Herchmer est parti de Regina pour Battleford *via Swift Current* avec une troupe de 90 hommes, et il s'avance aussi rapidement que possible. On s'est assuré des services de 18 éclaireurs ou guides pour conduire l'expédition et ils seront sous le commandement du capitaine French. Le coût des transports est de \$3 500 par jour.

Gorge Fisher, Métis, gardien des magasins à *Clarks Crossing*, est arrivé au fort Qu'Appelle, lundi matin. Il dit qu'il a été sollicité à prendre part à la rébellion, mais il a refusé. Il en est résulté que les rebelles se sont emparés du magasin, et Fisher a été fait prisonnier. Quand les rebelles ont quitté Batoche, avant l'engagement qui a eu lieu avec la police commandée par le capitaine Crozier, au lac au Canard, il s'est échappé. Il dit que Riel a 1 000 hommes sous ses ordres, la plupart Métis et quelques sauvages. Tous les insurgés sont bien armés.

Le lieutenant-gouverneur Dewdney a eu un entretien avec les sauvages de l'Assiniboine, qui résident près de Battleford et qui sont révoltés. Ces tribus, dit-on, comptent 500 personnes et ont été en quelque sorte poussées par l'insurrection des Métis. Ils ont demandé des vêtements, des provisions, des pipes et du tabac, il paraît que l'on se rendra à leurs demandes, ce qui les apaisera probablement.

Toutefois une dépêche reçue cette après-midi de Battleford nous apprend que les sauvages et les Métis pillent les magasins de la Baie d'Hudson.

M. McKay qui est chargé de la surveillance sur ces magasins est sorti du fort avec deux autres hommes pour aller parler aux insurgés, mais s'étant aperçu que les sauvages et les Métis cherchaient à leur couper la retraite, ils se hâtèrent de retourner au fort.

Les Métis ont tiré trois coups de fusils sur eux.

Les fortifications à Battleford sont tellement solides que les personnes qui se trouvent dans l'enceinte des casernes sont en parfaite sûreté et ceux qui ont des parents à cet endroit peuvent rester sans inquiétude sur leur sort.

Lord Melgund qui est arrivé d'Ottawa lundi soir, est parti mardi matin pour l'ouest pour seconder le général Middleton.

Un télégramme reçu lundi après-midi par M. Alex. McDonald, marchand de Battleford, dit que les sauvages ont pris possession de la place, ont pillé toutes les maisons et se préparent à attaquer les casernes où les gens sont barricadés, mais comme nous l'avons dit, les fortifications sont solides et les assiégés ont d'amples provisions.

Le colonel Herchmer qui commande 70 hommes de la police arrivera à Battleford dans trois jours. Il est à peu près certain que les sauvages prennent part à l'insurrection. Un Métis du nom de Larivière, résidant près de Morris a reçu une lettre de Riel, il y a trois semaines, dans laquelle il demande aux Métis de la Rivière-Rouge de se joindre à lui. Les communications télégraphiques ne sont pas rétablies entre Battleford et Edmonton et l'on ne peut rien savoir des mouvements des Métis dans cette partie. On est surpris que les insurgés n'aient pas encore brisé la ligne à l'est de Battleford, ce qui ne peut manquer d'arriver un jour ou l'autre.

Riel se tient évidemment sur la défensive en attendant les succès des émissaires auprès des sauvages.

La partie de Battleford que la population a abandonnée a été incendiée par les Métis et les sauvages.

L'honorable M. Caron a annoncé hier à la Chambre que le 65ème bataillon partirait aujourd'hui de Montréal sous les ordres du lieutenant-colonel Onimet, et que le 9ème bataillon a reçu ordre de se préparer au départ à bref délai.

Hier après-midi, les autorités militaires ont appelé nos volontaires du 9ème qui ont répondu avec empressement, et à sept heures, 200 hommes sur 336 étaient sous les armes. L'état-major du 9ème se compose comme suit :

Lieut-col. Amyot, commandant ;
Lieut. col. Thor Roy ;
Lieut. col. Evanturil ;
Major Dugal, paie-maitre ;
Major Frenette ;
Adjudant Fiset ;
Dr Roy, chirurgien ;

Dr Watters, assistant-chirurgien ;
Quartier-maitre A. Talbot.

Les différentes compagnies qui forment ce bataillon sont commandées par les officiers suivants :

Compagnie No 1—Major Frenette, lieutenant Hamel ;
Compagnie No 2—Capitaine Choninard ;
Compagnie No 3—Capitaine Drolet, lieutenant Baillargé ;
Compagnie No 4—Capitaine Garneau, lieutenant Labranche ;
Compagnie No 5—Capt. Pennie, lieutenant Dupuis ;
Compagnie No 6—Capt. Fages ;
Compagnie No 7—Capt. Pineault, lieutenant Pelletier ;
Compagnie No 8—Capitaine Levasseur.

On pense que le 9ème partira pour l'Ouest ce soir ou demain matin.

Le 65e bataillon comptait 300 hommes, mais les officiers supérieurs n'ont choisi que 250 soldats, les mieux disciplinés. Le R. P. Prevost, O. M. J. est nommé chapelain du bataillon.

Les autorités américaines contredisent la rumeur relative à une invasion fénienne.

Saint-Boniface 30 mars.—Jusqu'à présent les métis des paroisses environnantes sont paisibles. Mgr Taché est accablé de demandes de renseignements qui lui viennent de toutes les parties du pays. Il a fait tout ce qu'il a pu pour arrêter les projets de Riel.

Les prêtres du diocèse de Saint-Albert (diocèse de Mgr Grandin) n'ont rien épargné pour prévenir le soulèvement, mais leurs efforts ont été vains. On n'a aucune nouvelle directe du Rév. Père Fourmand, le prêtre missionnaire de St-Laurent, mais on croit qu'il s'est dirigé vers le nord afin d'essayer encore une fois de persuader Riel et ses adhérents de s'en retourner.

Mgr Taché est d'avis que le gouvernement doit déployer une force armée considérable afin de terrifier les mécontents.

Calgary, 30.—Une grande frayeur a régné dans cette ville par suite des rumeurs du soulèvement de la tribu des Pieds-Noirs. Des patrouilles de citoyens armés ont circulé toute la nuit. Au milieu de l'excitation générale on a reçu un télégramme du Rév. Père Lacombe qui se trouve en ce moment à la réserve des Pieds-Noirs au Nord de Gleichen, assurant que le camp était paisible.

Le Père Lacombe, ce vétéran des missions, pourra continuer à contrôler les Pieds-Noirs si d'autres tribus ne prennent pas les armes.

RÉSUMÉ DES DÉPÊCHES EUROPE

FRANCE

Paris 31.

M. De Freycinet a informé M. Grévy hier soir qu'il lui était impossible de donner une réponse certaine au sujet de la formation de son ministère. Léon Say a décliné l'offre du portefeuille des finances.

Dix mille hommes de troupes et quatre batteries quitteront Marseille, samedi, pour se rendre au Tonquin. Tous les transports disponibles à Bordeaux, au Havre et à Marseille, ont été prêtés par le gouvernement.

Le premier détachement des troupes de renforts arrivera à Hanoi le 12 mai. On espère que la saison des pluies laissera au général de Lisle le temps de préparer sa défense et permettra aux vaisseaux français de pénétrer dans les canaux du Delta. Les troupes françaises à Formose évacueront et se retireront à Hanoi.

On nous apprend de Kelung que les chinois y ont inondé les mines de charbon.

On n'a pas reçu de nouvelle de l'armée française au Tonquin depuis trente six heures. L'inquiétude est grande, et l'excitation considérable.

Le bruit court que les Annamites se sont révoltés.

ANGLETERRE

Londres, 31 mars.

On est sous l'impression que le différend anglo-russe sera réglé amicalement avant peu.

On dit que le comte Dufferin est entré en pourparlers avec l'émir de l'Afghanistan dans le but de conclure un traité reconnaissant le protectorat de l'Angleterre sur tout l'Afghanistan.

PETITES NOUVELLES

—Séance hebdomadaire du Cercle catholique mercredi prochain. Conférence par le Rév. P. Jodoin. Sujet : *Les mystères de la semaine*. Chaque membre peut amener un ami.

POSTAL.—La quatrième et dernière malle pour l'hiver a quitté le bureau de poste de Bersimis pour la Pointe-aux-Esquimaux et le Labrador, via rivière Moïse, hier à sept heures du matin.

BOIS DE CHAUFFAGE.—Une quantité considérable de bois de chauffage a été achetée par quelques uns des marchands de la Malbaie, pour être transportée à Québec, à l'ouverture de la navigation.

INCENDIE.—Un incendie a consumé, dans la nuit de dimanche, la grange, l'écurie et la bergerie de M. Ulric Dufresne, à sa ferme, sur le Chemin des Forges, à Trois-Rivières. C'est une perte considérable si l'on

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa :
Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.
Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

GRAND-TRONC

11.30 A. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 9.40 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord
4.00 p. m. Malle pour le Lac Simon, arrivant à 7.15 p. m.

Allant au Sud

6.20 a. m. Train de la malle de St-Raymond pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.
8.00 p. m. Train mixte laissera le Lac Simon pour St-Raymond arrivant à 8.30 p. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 h. a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 p. m. et à Sherbrooke à 6.45 p. m.
De Lévis à St-Joseph, Beauce, départ de Lévis, train mixte 3.00 p. m. Arrive à St-Joseph à 7.10 p. m.
Départ de St-Joseph à 6.00 a. m. Arrive à Lévis à 10.00 a. m.

SPECULATION

Comme marges nous acceptons aussi bas que un cent sur les stocks ou un cent par minot sur les grains, et nous remplissons tous les contrats sur le système d'ordre arrêté, ce qui fait que les pertes cessent à la limite de la marge, malgré que les contrats jouissent de profit sans limites. Ainsi \$10 achètera 10 parts, \$25 25 parts, \$50 50 parts, on \$10 achètera 1000 minots de grains, \$50, 5000 minots, etc. Malgré que nous prenions une aussi faible marge, nous ne croyons pas envisageable de se fier à une aussi étroite limite et nous recommandons qu'une marge d'au moins \$2 par part ou 2 centins par minot soit mise.

Les cotations du bureau d'Echange de Montréal et de New-York, et du bureau de commerce de Chicago sont continuellement reçues tous les jours depuis 10 h. a. m., jusqu'à 3.30 h. p. m., et sont marquées sur des tableaux à mesure qu'elles arrivent. Les livres sur les cotations sont aussi grandement recherchés. Les lettres de chaque jour sur le marché sont en vue aussitôt reçues de nos agents. Nous recevons de la New-York Evening Post, Wall Street News et le Herald, ainsi donnant aux parties intéressées toutes les facilités pour information.

A ceux qui ne sont pas familiers avec la spéculation et qui aimeraient à spéculer sur une petite échelle, nous offrons les suggestions suivantes : choisissez de la liste des stocks de New-York ou les grains ou les provisions sur le marché de Chicago, ce que vous voulez acheter ou vendre et donnez votre ordre. Notre commission pour achat ou vente est de 3/8 par cent (3/16 chaque côté) qui est ajouté au prix du stock ou du grain. Par exemple, si vous donnez un ordre d'acheter 25 parts de Lake Shore quand le prix est de 101, nous ajoutons la commission, et remplissons l'ordre à 101 3/8 net, et tous profits au-dessus de ce chiffre est à vous. Si le prix de Lake Shore monte à 102 3/8 vous avez fait \$25, si à 103 3/8, \$50, et ainsi de suite sans limite jusqu'à ce que vous donniez l'ordre de clore votre contrat, quand nous vous remettons votre marge et votre profit de suite.

Si cependant, après l'achat, le prix au lieu de monter, baisse jusqu'à 100 3/8 vous \$25 est perdu, à moins que vous ayez mis une autre marge en temps. Si vous achetez 2000 minots de blé à 85 centins vous pouvez le faire avec \$20 de marge, c'est-à-dire, 1 centin par minot, si le prix du blé monte à 87 centins vous pouvez faire \$40 de profit. Si il monte à 90 centins vous pouvez faire \$100. Si il baisse à 84 centins vous pouvez mettre un autre centin, c'est-à-dire \$20 de plus de marge ou vous pouvez clore à \$20 de perte, ainsi le montant risqué est toujours limité, tandis que les profits peuvent se multiplier sans limite. Vous pouvez clore une transaction en aucun temps et régler au prix du marché, ainsi offrant des facilités jusqu'ici inconnues aux acheteurs en dehors de New-York et de Chicago.

Privileges achetés en aucun temps. Ces contrats deviennent de plus en plus populaires dans le monde de la spéculation.

Aucun intérêt n'est chargé sur achats sur marge fait dans notre bureau.

Comme mentionné plus haut, il est mieux de partir avec un dépôt d'au moins \$2 ou \$3 par part, ou 2 ou 3 centins par minot sur le grain, parce que les parts achetées à 101 3/8 pourraient baisser à 100 3/8, justement assez bas pour épouser la marge de \$1 par part, et après cela remonter jusqu'à 104 3/8 ou 105, 100 3/8 ayant été le plus bas. Si le stock monte, de suite 1 par cent est aussi bon que 50.

Nous prenons des ordres arrêtés depuis 5 parts en montant, et dans les grains depuis 500 minots en montant, le lard depuis 25 quarts en montant, saindoux 5000 livres en montant, et nous exécutons nos gros ordres par nos agents à New-York et à Chicago sur une marge de 5 %, soutenue, d'après les règlements ordinaires des transactions de courtiers sur le bureau d'Echange à New-York, et le bureau de Commerce à Chicago.

Des occasions se présentent constamment de chaque côté, les stocks sont tranquilles, soit le blé, le blé d'hiver, le lard ou le saindoux sont très actifs ou vice versa, ainsi, ceux qui jugent le marché correctement, peuvent toujours trouver une occasion de faire de l'argent. Si les valeurs sont en baisse, vous profitez pour vendre court, si en hausse, pour acheter : elles ne peuvent aller que de deux manières, ainsi ignorant les avantages d'information et le choix de la valeur, les chances sont égales.

Ceux qui sont déjà familiers avec la spéculation savent exactement quoi faire. A ceux là nous n'avons qu'à dire que nous acceptons des ordres pour acheter ou vendre n'importe quel lot de 5 à 100 parts ou les grains ou les provisions sur une marge de 1 par cent ou plus à leur choix ; que nous exécutons les ordres de suite et attendons jusqu'à l'épuisement complet de la marge avant de vendre. Les marges doivent être payées en donnant l'ordre.

Notre bureau est toujours ouvert pour l'accommodation du public.

G. H. BURROUGHS ET CIE.,

Vis à vis la Banque de Québec.

105 et 107, rue Saint-Pierre, Québec.

et 62, rue Saul-au-Matlot.

9 décembre, 1884.—107.

Télégraphe d'Alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale.
- 2 Ste Anne et Auteuil.
- 3 Grisons et Ste Geneviève.
- 4 Haldimand et St Louis.
- 5 Bundo et Ste Anne.
- 6 Bundo et Fort.
- 7 S. Eustache et S. Georges.
- 8 Ste Famille et Hébert.
- 9 Séminaire de Québec.
- 10 Ste Juliette d'Artigny.
- 12 S. Jean et Collins.
- 13 Palais et Mac-Mahon.
- 14 S. Jean et S. Stanislas.
- 15 Chantier Dinning, (Champlain).
- 16 Epicerie Taylor.
- 17 rue Champlain, 474.
- 18 S. Jean et Sutherland.
- 19 Délégué et S. Olivier.
- 21 Maison Giblin (Champlain).
- 23 rue Champlain, 103.
- 24 Dalhousie et Arthur.
- 25 Côte de la Montagne, au bas.
- 26 Sault-au-Matlot et S. Jacques.
- 27 Côte Dambourges et S. Paul.
- 28 S. François et la Chapelle.
- 31 Lemesurier, rue S. Paul.
- 32 Marché S. Paul, station.
- 34 Prairie et S. Dominique.
- 35 Fossés et Pont.
- 36 S. Valier et la Chapelle.
- 37 L'Eglise et N. Joseph.
- 41 Dorchester et N. D. des Anges.
- 42 S. Valier et Belleau.
- 43 Colomb et Nelson.
- 45 S. Anselme et S. Joseph.
- 46 Caron et la Reine.
- 47 Reine et Couronne.
- 48 Arago et Turgeon.
- 51 Reine et Pont.
- 52 S. Dominique et S. François.
- 53 Dorchester et Ryland.
- 54 Artillerie et Ste Julie.
- 56 S. Augustin et S. Patrice.
- 57 S. Patrice et Berthelot.
- 61 Artigny et S. Amable.
- 62 rue S. Amable, Bon Pasteur.
- 64 S. Jean et Salaberry.
- 65 Ste Claire et Richelieu.
- 67 S. Jean et Ste Geneviève.
- 71 Robitaille et Latourelle.
- 72 S. Augustin et S. Georges.
- 73 Parlement.

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Malls

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1885—Arrangements d'hiver—1885

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 des vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAUX	Tonnage	Commandants
NUMERIAN	6100	en construction.
PARTIAN	6400	Capt. J. Wylie.
SARDINIAN	4200	Lt. Dutton, R. N. A.
CIRCASSIAN	4000	Lt. Smith, R. N. A.
RESTORIAN	4000	Capt. A. Broten.
COREAN	4000	
GRECIAN	3600	Capt. Legallais.
ARMATIAN	3600	Capt. A. Aird.
BUEEN AYREAN	3500	Capt. N. McLean.
SCANDINAVIAN	3000	Capt. H. Wylie.
PRUSSIAN	3000	Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN	2650	Capt. J. Graham.
PERUVIAN	3400	Capt. Barclay.
CASPIAN	3200	Capt. Brock.
HIBERNIAN	3400	Lt. Archer, R. N. A.
NOVA SCOTIAN	3200	Capt. Richardson.
AUSTRIAN	2700	Capt. J. Wylie.
RESTORIAN	2700	Capt. J. G. Stephens.
MANITOKAN	3150	Capt. Home.
CANADIAN	2600	Capt. J. Miller.
CORINTHIAN	2000	Capt. Jas. Scott.
PHOENICIAN	2600	Capt. Denzies.
WALDENIAN	2300	Capt. Stephens.
LUCERNE	2800	Capt. Kerr.
ACADIAN	1350	Capt. Cabell.
NEWFOUNDLAND	1500	Capt. Mylius.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Steamers	De	De	De
	Portland	Baltimore	Halifax
Sardinian	Jeu. 11	Mar. 11	Samedi.
Peruvian			
Sarmation	19 mars	21 mars	21 mars
Polynesian		24 mars	28
Parisian	2 avril		4 avril
Circassian		7 avril	11
Sardinian	16 avril		18
Peruvian		21 avril	25
Sarmation	30 avril		2 mai

PARTANT DE HALIFAX A DEUX HEURES P. M., ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest.

Prix du passage de Québec via Halifax :

Cabine	\$62 65, \$78.00 et \$88.00
Suivant les accommodements.	
Intermédiaire	\$40.00
Entrepont	Au plus bas prix.

SERVICE DE GLASGOW.

De Glasgow	Steamers	De Boston.
11 mars	Siberian	28 mars
25	Grecian	8 avril
8 avril	Carthagenian	25

LIGNE DE LA MALLE DE QUEBEC

De Liverpool.	Steamers	De Québec
Jeu. 23 avril	Polynesian	Samedi, 16 mai
30	Parisian	23

On ne peut retenir sa chambre sans remettre le prix d'avance.

Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE,

Québec, 13 mars 1885

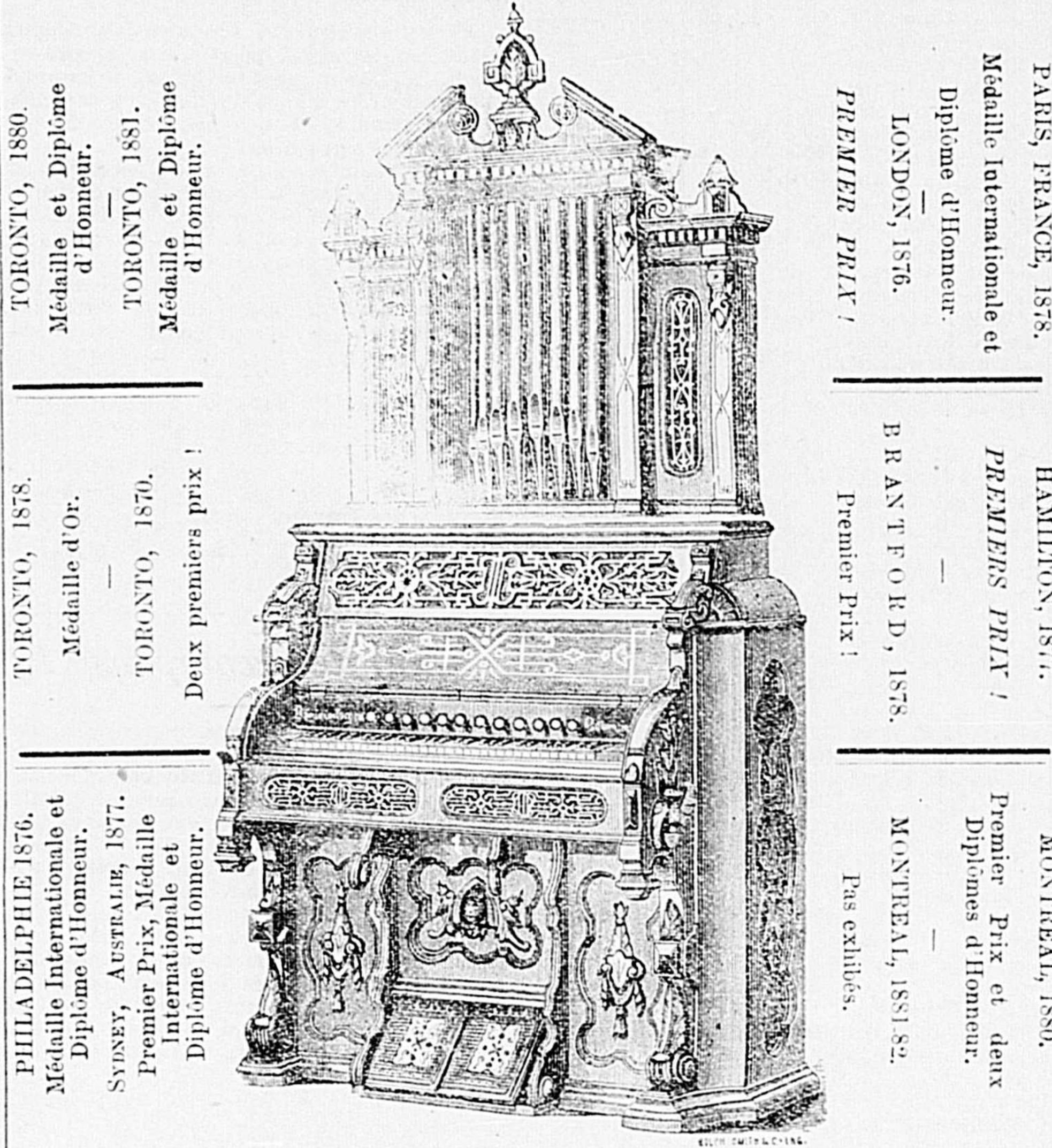
ORGUES-HARMONIUMS DOMINION, L. E. N. PRATTE

Compagnie d'Orgues et de Pianos Dominion, Bowmanville, Ont.

pour l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SCLAVITE DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. PRIX, de \$50 à \$1200. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "Dominion".

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 Claviers, Orgues à Pedales, Orgues d'Etude, Orgues de Salon

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnue par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les premiers PRIX partout où ils ont été exhibés.



Et au-delà de 50 premiers prix ! Aux expositions dans différentes parties du monde.

Satisfaction garantie et conditions faciles ! Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure des instruments. Toujours en magasin, L'ASSORTIMENT LE PLUS CONSIDÉRABLE ET LE PLUS VARIÉ QUEL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence.

CATALOGUES ILLUSTRÉS ET PRIX EXPÉDIÉS SUR DEMANDE.

S'ADRESSER A L. E. N. PRATTE, AGENT GÉNÉRAL POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

1676, rue Notre-Dame, Montréal

LAFRANCE, VINCELETTE & CIE., 121, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUÉBEC.

Agent pour Québec et les environs. Québec, 12 mars 1885—15 nov. 83—1 an 2 fcs. 909

GRANDE CRÈCHE DE NOEL

NOUVEAU MODÈLE Hauteur de l'étable, 4 1/2 pieds.—Largeur, 5 pieds.

Hauteur des Personnages, debout, 2 pieds et 2 pouces. Longueur totale de la place occupée par la Crèche, 7 pieds. Au besoin elle peut occuper un plus petit espace.

PRIX Crèche complète :—L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, 3 Bergers, 3 Rois Mages, le taureau, l'âne, l'étable, l'ange Gloria, nuage d'anges, le tout décoré riche, emballage compris \$85.00

Même Crèche :—Sans étable. L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, le bœuf et l'âne \$24.00 L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, le bœuf, l'âne et 3 Bergers \$40.00 L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, le bœuf, l'âne et 3 Rois Mages \$45.00 Les 3 Rois Mages, seuls \$22.50 Les trois Bergers, seuls \$18.00

— o — Petite Crèche de Noel

MÊME MODÈLE QUE CI-DESSUS Hauteur de l'étable, 3 1/2 pieds.—Largeur, 4 pieds.

Hauteur des Personnages, debout, 17 pouces. Longueur totale de la place occupée par la Crèche, 5 pieds. PRIX :—(4) un quart en moins que la grande Crèche.

PHOTOGRAPHIES ENVOYÉES SUR DEMANDE

ENFANTS JÉSUS EN PLÂTRE, décoré à l'huile avec berceau en paille de blé avec épis :—Longueur de l'Enfant Jésus, 16 pouces \$3.00 avec épis \$1.50

CHASUBLERIES GRAND ASSORTIMENT DE CHASUBLES

En moire antique, ou drap d'or, brodée en or, tout métal, valeur première, venant d'être reçu d'Europe, dessins variés et nouveaux depuis le bas prix de \$28.00 jusqu'à \$100.00 suivant la richesse.

AUSSI CHAPES ET DALMATIQUES

À TRÈS BAS PRIX.—C. B. LANCOTOT, Québec, 11 décembre 1884—1 an. 547

CLOCHES A VENDRE.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids

de 50 lbs. 29 31 16 12 151 550

S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Basse-Ville. 956

Québec, 17 janvier 1884.

COURRIER DU CANADA.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pâles et Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les dispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs des jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement de professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4, 2s. 9d., 11s. 2s., et 3s. chaque boîte et po, et en Canada à 36 cent, 90 cent et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London. Québec, 2 novembre 1881—1 an. C

BAZAR

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE LE NOTRE-DAME DE LA GARDE.

AVEC la permission spéciale de Sa Grandeur l'Archevêque de Québec, ce bazar se tiendra dans le courant de l'été prochain.

Les personnes charitables qui désireront contribuer à cette bonne œuvre sont respectueusement priées de présenter leurs offrandes aux Dames organisatrices ou au sous-général.

Table Notre-Dame de la Garde.—Mmes C. Giguère, J. Blais, E. Carri, L. P. Vohl, J. Catarrich.

Table du Sacré-Cœur.—Mmes Adj. Renaud, L. P. Gagnon, Chs Vézina, Alph. Laberge et Delle J. Laberge.

Table Champlain.—Mmes P. Tardif, A. Pelchat, P. Labbe, A. Huot, J. Vézina.

Table St-Jean-Baptiste.—Mme F. X. Robitaille.

Table St-Pierre.—Mmes P. Giguère, J. Giguère, J. Rouleau, P. Cunningham.

Table Ste-Anne.—Mme J. P. Labadie.

Table Notre-Dame des Victoires.—Mmes Eph. Chouinard, P. L. Boivin, D. Dionne, Th. Potvin, H. Marceau, Elz. Piquet.

Table Frontenac.—Mmes Th. Tremblay, Alf. Robitaille.

Département de la Pêche.—Mmes P. Roussel, E. Marceau et J. Gravel.

Table Lacroix de St-Victor. (Dîners et rafraichissements) : Mme Vve N. Germain et Mme Z. Levasseur.

P. LESSARD, PRÉ, Desservant de N.-D. de la Garde. Québec, 5 mars 1885. 153

ELIXIR

PRÉPARÉ PAR LES

Soeurs de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

ELIXIR ALBUMINO-FERRUGINEUX.—Ce tonique puissant et reconstituant par le fer qu'il contient, jouit d'une grande efficacité contre l'appauvrissement du sang, et par l'albumine qui s'y trouve en dissolution, c'est une nourriture substantielle infiniment préférable à tous les extraits de bœuf.

En vente chez les pharmaciens et au dispensaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Québec. Québec, 28 novembre 1884. 69

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans le STREET, conduisant à la fortune tous les mois.

Livres envoyés gratuitement expliquant tous chose. Addresser BAXTER & CIE., Banquier, 17, Rue Wall, New-York.

— o —

ROMANCES ET DUOS FRANÇAIS.

R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE.

DEPUIS L'ANNÉE 1861,

A toujours gardé en magasin la plus grande variété de musique vocale française de cette ville, et toute assertion contraire est absolument fautive.

M. MORGAN est extrêmement peiné d'être obligé de faire cette remarque, mais les bruits ridicules et préjudiciables répandus sur son compte, le forcent à donner ce démenti à cette nouvelle, mise en circulation dans un but intéressé.

R. MORGAN, 47, rue Huide. Québec, 1er janvier 1885. R

PIANO A VENDRE.

UN MAGNIFIQUE PIANO à vendre à bon marché. S'adresser à J. P. VALLÉE, Photographe, 39, rue St-Jean. Québec, 25 septembre 1884. 62

Ornements domestiques.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'ANCIENNE LORETTE, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons.

M. MARTEL désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir des ORMES MAGNIFIQUES à bon marché. Québec, 10 mai 1884. 1037

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON,

QUARTIER MONTCAULM, QUEBEC

Québec, 6 mai 1883. 785

Maintenant en vente Au bureau du

"Courrier du Canada." HISTOIRE

DE LA Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Prix 50 cts



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1884—Arrangements d'hiver—1885

Le 1er et après LUNDI, 1er DECEMBRE 1884, les trains de cette voie ferrée circuleront chaque jour [les dimanches exceptés] comme suit :

Les trains quitteront Lévis Pour Halifax et St-Jean 8.00 A. M. Rivière-du-Loup 11.25 A. M. 5.25 P. M.